25e ANNÉE — 1876

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — ONZIÈME ANNÉE

N° 11. 15 Novembre 1876



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

LONDRES. - Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1876

TYPOGRAPHIE DE CH. NOBLET, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

HISTOIRE DU PLAN D'ETUDES PROTESTANT (1)

Une histoire raisonnée de la Réforme qui ne voudrait pas remonter au déluge, devrait s'ouvrir par un chapitre sur la *Confrérie de la Vie commune*. Cette société semi-monastique, fondée à Deventer par Gérard Groote, à la fin du XIVe siècle, fraya sous plusieurs rapports la voie aux grands initiateurs des siècles suivants. En philosophie, en théologie, en pédagogie, elle fut la réaction du bon sens et de la piété contre la routine et le formalisme. Les Pays-Bas et le nord de l'Allemagne lui durent, pendant un siècle et demi, les meilleures écoles de l'Europe, des maîtres incomparables, des grammairiens comme Hegius et Despautères, des éducateurs et des humanistes comme Wimpheling et Jean Sturm, des théologiens comme Thomas A-Kempis et Jean Wessel, le précurseur de Luther. Quand la confrérie

(1) Ce morceau et l'important document qui le suit, se relient naturellement aux savantes études sur les colléges protestants publiées par M. Gaufrès dans le *Bulletin*, t. XXII, XXIII et XXIV. (*Réd.*)

disparut devant les progrès de la Réforme, elle avait achevé son œuvre et rallumé le double flambeau des études et de la foi. Grâce à elle, la Néerlande avait été pour l'Europe du Nord ce que l'Italie de la Renaissance fut pour l'Europe du Midi (1).

Nous n'avons pas à retracer ici, même à grands traits, l'histoire de cette confrérie célèbre, quelque intérêt que présentent ses travaux au point de vue de notre feuille. Nous n'avons même pas à exposer dans leur ensemble les modifications qu'elle introduisit dans les études. Il nous suffira de signaler les changements qu'elle fut amenée, par la réflexion et les circonstances, à opérer dans le programme universitaire, changements qui furent l'origine de l'enseignement secondaire dans l'Occident, et auxquels la Réforme ne tarda pas à attacher la consécration d'une foi nouvelle.

I. On se rappelle ce qu'étaient les études au moyen âge : un amalgame d'arts dits libéraux dont un seul, la dialectique, absorbait les six autres pour les soumettre avec lui à la théologie. Peu ou point de notions grammaticales et littéraires ; nul enchaînement entre celles qu'il était possible d'acquérir jusqu'à l'âge de douze ou treize ans ; les hautes études de jurisprudence, de philosophie, de théologie, abordées dès l'enfance : bref, un chaos dans les études préparatoires ou faculté des arts introduisant au second et plus vaste chaos des facultés supérieures. C'est tout ce que Gérard Groote put trouver à l'Université de Paris, quand il y séjourna, sous le règne de Jean le Bon, entre 1355 et 1358, et c'est ce que la réforme du cardinal d'Estouteville, à la fin de la guerre de Cent ans, ne fit guère cesser.

Or, revenu à Deventer après les déceptions qu'avaient éprouvées son amour du savoir et sa piété, Gérard Groote, trop humble pour oser assumer la responsabilité du sacerdoce, ouvrit sa maison à quelques étudiants qui lui deman-

(1) G.-H.-M. Delprat, *Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens*. Leipzig, 1840.

daient des leçons et à d'autres jeunes gens désireux de s'instruire. Pour pourvoir à leur entretien, que Groote ne pouvait pas toujours leur donner, il leur conseilla de copier des livres religieux ou classiques qu'il se chargeait de leur procurer, vendit ou donna leurs copies, leur assura ainsi la sécurité des études et se trouva avoir réalisé sans y penser le type des maisons fraternelles (Fraterhaüser) qui devaient être la source et l'asile du savoir dans son pays. Soutenues par la sympathie générale et par des donations privées et publiques, ces maisons de frères devinrent des collèges de plus en plus parfaits, pourvus avec le temps de bibliothèques abondantes, de textes classiques bientôt exhumés par la Renaissance, de maîtres religieusement dévoués à leurs élèves, et reliés entre eux par une vivante tradition d'études et de piété.

Ces circonstances furent favorables aux études. Elles s'organisèrent sur un nouveau mode d'après les nécessités de la Fraterhaus et les facilités qu'elle offrait. On y entrait librement, on en sortait de même, à la différence des maisons monastiques; mais on y restait aussi longtemps qu'on le voulait. Les professeurs pouvaient donc s'y fixer, jouir de l'immense avantage de la stabilité, au lieu de courir, comme dans la vie libre, de chaire en chaire et de ville en ville; être assurés d'un auditoire que la réputation de la maison attirait toujours; enfin, bienfait plus rare encore, trouver même dans l'enseignement une certaine division du travail, assignant aux divers talents leur emploi particulier. Car, tandis que les novices de l'ordre se chargeaient d'enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme aux jeunes enfants, le professeur célèbre, en séjour dans la maison, trouvait dans la grande salle des étudiants plus avancés et proportionnait ses explications à leur savoir. Est-il besoin d'ajouter que la copie des manuscrits grecs et latins, la connaissance de l'antiquité classique qui en résultait, la facilité que donnait pour les leçons la multiplicité des copies assuraient aux professeurs une étonnante supériorité sur leurs émules de l'Université de Pa-

ris? Bien plus, elles les poussaient presque malgré eux dans la voie des perfectionnements et des réformes.

Sur deux points surtout, ces réformes étaient urgentes : la grammaire et la philosophie. La première s'enseignait dans le *Doctrinal* d'Alexandre de Villedieu, qui remontait au commencement du XIIIe siècle. Il était en vers latins, dont chaque mot devait représenter ou rappeler une règle du rudiment (1). Pour le rendre intelligible, Alexandre et ses successeurs y avaient ajouté de nombreuses notes, vrai fouillis greffé sur le fouillis du texte. Les frères de la vie commune ne tardèrent pas à reconnaître l'insuffisance d'un pareil livre classique. Malgré le respect superstitieux qui l'entourait, l'un d'entre eux, Jean Sintius, osa y proposer des améliorations et des critiques ; d'autres allèrent plus loin : Jean Wimpheling, Van Pauteren (notre Despautères), Hermann Buschius publièrent de nouvelles grammaires, moins indignes de la langue de Virgile et de Cicéron. Tous ces professeurs avaient d'ailleurs la commune tendance d'enseigner les règles grammaticales par la lecture des bons auteurs.

Et la philosophie ! O qu'elle faisait un digne pendant à la grammaire ! Des étudiants de treize à quarante ans, menant souvent une vie de bohême et n'ayant pas même des traductions fautives d'Aristote, s'initiaient doctement aux subtilités du réalisme. Ils comprenaient sans doute à merveille, puisqu'ils en disputaient toute la journée à tue-tête, les aptitudinabilités, les infinitations, les dogmatibilités, les hominéités, les fiminéités et les lapidéités. Ils se croyaient bien profonds, mais les frères de la vie commune ne furent pas de leur avis. Et comment auraient-ils pu en être au sortir de leur Tite-Live et de leur Térence? L'étude sérieuse des bons auteurs les guérissait de la folie commune de prendre les

(1) A peu près comme l'Histoire sainte du même auteur dont voici le premier vers : *Sex, Prohibet, Peccant, Abel, Enoch et arca fit, intrant.* Une note attachée à chacun de ces mots visait un des récits de la Genèse.

mots pour les choses. Ils contribuèrent donc puissamment au triomphe du nominalisme.

De leurs efforts persévérants, aidés par les circonstances, sortit, au commencement du XVI[e] siècle, un système d'études que nous avons la bonne fortune de connaître par un témoin aussi compétent que bien informé. Il était mis en pratique à Leyde, au gymnase de Saint-Jérôme, lorsque Jean Sturm y passa quatre années de sa vie d'études, de 1521 à 1524. Il avait alors de quinze à dix-neuf ans. Le futur éducateur fut frappé de l'organisation de l'école, de la méthode d'enseignement, de la discipline en vigueur; et lorsque, dans la suite, il fut chargé par la ville de Strasbourg d'organiser l'instruction publique de la manière la plus rationnelle, il ne trouva rien dans ses souvenirs des autres universités qui lui parût égaler en valeur ce qu'il avait vu à Leyde. Il adressa donc aux scholarques de la ville (1538) un mémoire où ses propositions se confondaient avec ses souvenirs.

Nous traduisons plus loin ce mémoire, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Ch. Schmidt. Bien que l'éminent professeur l'ait exactement résumé dans sa monographie sur Jean Sturm, nous en rappelons le contenu à notre point de vue spécial :

Les classes étaient divisées en deux séries et se rapportaient, six à l'enseignement secondaire, et deux à l'enseignement supérieur.

Les six degrés de l'enseignement classique correspondaient, le premier à nos classes élémentaires (lecture, écriture, déclinaisons et conjugaisons); les trois suivants, à nos classes de grammaire (diverses parties de la grammaire latine, explication d'auteurs, exercices de style, commencement du grec); les deux derniers, enfin, aux humanités et à la rhétorique (fin de la grammaire grecque, dialectique, manière d'imiter les anciens, exercices pratiques sur ces matières).

L'enseignement supérieur, que nous négligeons ici, échelonnait en deux années des cours sur les ouvrages d'Aristote

et de Platon, avec un peu de géométrie, de jurisprudence et de théologie.

Il est aisé de voir que les classes avaient dès lors trouvé leur organisation définitive. Eléments, grammaire, humanités, ce sont là les degrés inévitables de l'étude des langues, et ni le nombre ni l'enchaînement n'en peuvent être changés. Qu'on réduise ou qu'on augmente, selon les circonstances, les subdivisions de chacun d'eux, le système reste le même, ainsi que l'occasion s'offrira de le vérifier. Mais quelques remarques feront mieux connaître les vues propres à notre confrérie.

Le caractère commun de toutes ces classes était de n'avoir pas leur raison d'être en elles-mêmes et d'être une simple préparation aux études supérieures. L'élève ne les traversait pas pour devenir un lettré, mais pour se mettre en état d'apprendre ensuite la jurisprudence, la médecine ou la théologie. Il y prenait peu à peu possession de la langue littéraire et savante, et préludait ainsi par l'étude des mots à celle des choses. En ce point, la confrérie restait fidèle à la tradition universitaire.

Elle innovait dans l'organisation méthodique des classes qu'elle fondait sur l'analyse du discours. Celui-ci-suppose d'abord la connaissance des mots, puis celle des règles de leur enchaînement, enfin celle des finesses et des variétés du style. De là tout une série d'exercices gradués : collection de mots usuels (*copia verborum*), chaque jour accrue par les élèves et tenue à jour sur leurs cahiers de notes (*diaria*) ; plus tard, exercices de thèmes; plus tard encore, quand la mémoire est enrichie et la langue déliée, discours écrits et prononcés, déclamations, improvisations sur un sujet donné, discussions (*disputationes*). La langue latine s'enseignant pour être parlée et non-seulement pour être lue, obligation de la parler toujours, dans les classes, pendant les récréations, durant les exercices physiques, à la maison même s'il se pouvait. Tout cela se relie étroitement au point de vue auquel la confrérie considérait les études.

Voici qui est peut-être plus original. Les classes étant très-nombreuses au gymnase de Saint-Jérôme (deux cents élèves dans chacune, selon Sturm), on avait eu l'idée de les subdiviser en groupes de dix élèves ou *décuries*, ayant chacun à sa tête un moniteur ou *décurion*, qui exerçait une sorte de surveillance sur sa bande et rendait au maître les petits services qui pouvaient faciliter l'enseignement ou la discipline; les places des compositions changeaient de mois en mois ces décurions.

A la fin de chaque année, les deux meilleurs élèves de chaque classe recevaient un prix en séance solennelle. Dans le cours de l'année, d'autres prix étaient parfois accordés aux élèves méritants, au moyen de cotisations faites par leurs condisciples.

On ne passait pas nécessairement, à la fin de l'année, d'une classe dans la classe supérieure. Une importante cérémonie, celle des promotions, introduisait dans leur nouvelle classe les écoliers qui avaient prouvé par des examens publics leur aptitude à cette ascension. Entre autres épreuves, les élèves *promus* étaient tenus de répondre victorieusement aux questions de leurs condisciples moins heureux.

Nous omettons quelques autres usages ou règlements du gymnase de Saint-Jérôme, comme la représentation publique de pièces de théâtre, soit classiques, soit composées pour la circonstance, pour signaler un dernier caractère de ce système d'instruction secondaire. L'école était gouvernée par un recteur à qui tout obéissait dans l'établissement, mais qui était soumis lui-même au supérieur des Frères de la Vie commune, de Liége : jamais l'Église ni les ordres religieux n'ont abandonné la direction spirituelle de l'école.

II. Tel était le système scolaire proposé par Jean Sturm à la république de Strasbourg. Il fut aussitôt adopté. Sturm y ajouta quelques développements, notamment pour les cours supérieurs, dont la durée fut portée de deux à cinq ans, et pour le nombre des classes, qui, d'abord de six, fut ensuite

de neuf, et enfin de dix. Les promotions devinrent bis-annuelles. Par une mesure que les collèges de même ordre renouvelèrent partout où elle fut possible, on supprima, au profit du gymnase, toutes les petites écoles de Strasbourg, sauf celles des quartiers éloignés.

Le nouveau gymnase égala bientôt et ne tarda pas à dépasser la réputation de celui de Saint-Jérôme. Jean Sturm en exposa les lois et l'organisation dans son célèbre programme : *De litterarum ludis recte aperiendis*. Nous y renvoyons, ainsi qu'aux *Epistolæ classicæ*, dans lesquelles il expliqua de nouveau et remania son plan en 1565. Le souvenir de ses maîtres et sa modestie chrétienne lui inspirent cette remarque à la fin du premier de ces écrits : « Si je n'ai pas ouvert une voie nouvelle, je l'ai du moins indiquée. » Mais les contemporains, frappés de l'autorité magistrale de l'interprète, ne pensèrent guère aux inventeurs ; et l'éclat du gymnase de Strasbourg, associé au lustre que la petite république recevait de la Réforme, fit considérer comme une création ce qui n'était à certains égards qu'une suite. Mais il est des jours décisifs où savoir choisir est le suprême mérite. Entre l'enseignement routinier de la vieille Université de Paris et l'enseignement rajeuni d'une modeste confrérie, Sturm, au début d'un âge nouveau et d'une nouvelle Église, discerna celui qui avait fait son temps et celui qui pouvait présider à de nouvelles destinées. Son choix fut salué par une admiration éclatante et une inépuisable imitation. Français, Italiens, Anglais, Écossais, Danois, Hongrois, Bohêmes, accoururent à son gymnase. « Interrogez tous ces étudiants étrangers, s'écriait l'un d'entre eux, le comte polonais Jean d'Ostorog, demandez-leur quel enseignement leur a fait surmonter les fatigues d'un long voyage ? Celui de Sturm, vous répondront-ils l'un après l'autre. Heureux suis-je moi-même d'avoir vu son visage ; plus heureux d'avoir entendu ses accents de cygne, ou plutôt puisse son chant du cygne tarder à se faire entendre ! » Sont-ce là des mots ? Voici des faits.

Deux ans après l'établissement du gymnase de Strasbourg, Baduel en fondait un semblable à Nîmes, et communiquait aux consuls l'écrit de Sturm : *De ludis litterarum*, dont son propre programme reproduisait presque les termes. En 1541, Thomas Platter faisait à Bâle une fondation analogue, après être venu consulter Sturm à Strasbourg. En 1546 Heidelberg, en 1548 Pforta, en 1557 Tubingen, en 1559 Genève, en 1564 Lauingen (Palatinat), en 1573 Hornbach (*id.*), ouvraient des écoles sur le même modèle. Encore faudrait-il ajouter Pforzheim, Augsbourg, Hambourg, Memmingen, Thorn, et l'énumération resterait incomplète.

III. Parmi tous ces colléges, dont les chefs se regardaient comme les disciples de J. Sturm, il en est deux qui nous intéressent directement, ceux de Nîmes et de Genève. Nîmes eut le premier gymnase protestant de France. Il est vrai que ce fut sans s'en douter d'abord, par cette circonstance que le chef de l'école, en relation avec les réformateurs, était attaché aux idées nouvelles et les favorisait de toute son influence. Quand il se réfugia à Genève, après un séjour de dix années à Nîmes, la majorité de ses concitoyens était sur le point de passer à la Réforme, et les magistrats de la ville, d'arborer sur le collége le drapeau du protestantisme. Un peu plus tard, le règlement même du collége genevois, commenté et développé par Jean de Serres, devint la charte de l'école nîmoise.

Ce n'est pourtant pas de Nîmes que la méthode scolaire de Sturm devait passer dans les autres colléges protestants de France. La ville n'était ni assez centrale, ni assez importante, et la prospérité de son académie fut trop souvent troublée par les dissensions civiles et politiques. Strasbourg n'était pas davantage en situation d'exercer sur la réforme française une influence directe. Le protestantisme y était luthérien et y parlait allemand. Genève fut donc l'intermédiaire par lequel la capitale de l'Alsace fit sentir son influence sur les écoles de notre pays.

Je n'ai pas à prouver que Calvin imita J. Sturm. Il était son ami, et avait même pour lui une affection particulière dont témoigne Jean Sleidan. Durant son exil à Strasbourg, il avait accompagné Sturm et ses élèves dans la Forêt Noire, en un moment où la peste les obligeait à y chercher un refuge. Il n'est donc pas douteux qu'il ne connût de près et le gymnase et la méthode qui y était suivie. Il suffit d'ailleurs de lire les *Lois académiques* de Genève, que nous avons analysées précédemment, pour se convaincre qu'elles ne font que reproduire le règlement de Strasbourg, de même que tous les règlements des colléges protestants de France sont calqués sur celui de Genève. Enchaînement des classes, heures des leçons, travaux des élèves, jours fériés ou semi-fériés, prix de fin d'année, promotions, décuries, lien de l'école avec l'autorité ecclésiastique, tout est commun, dans l'ensemble, entre ces établissements et dénote la même origine. Or, cette filiation strasbourgeoise et néerlandaise de nos établissements protestants leur assurait une incomparable supériorité sur les autres écoles françaises, rattachées à l'Université de Paris ou aux universités provinciales.

IV. Mais l'Université et nos colléges voyaient déjà s'élever à l'horizon une concurrence redoutable. Les colléges des Jésuites s'établissaient de toutes parts, conquéraient la faveur publique et celle de l'administration, et faisaient le vide dans les écoles rivales. La supériorité de leur méthode suffisait à leur assurer la victoire sur l'Université. Elle restait impuissante contre les écoles protestantes, et les révérends Pères devaient recourir contre elles à d'autres moyens : la malveillance des municipalités, les injustices du conseil du roi, les édits de persécution de la couronne. Prospères sous Henri IV, molestés et livrés à la discrétion de leurs ennemis sous Louis XIII, les colléges protestants furent supprimés sous Louis XIV, qui ne pouvait comprendre leur obstination à vivre, attendu qu'il n'y avait plus, à ses yeux, de protestants.

Grâce à cet appui du bras séculier, les jésuites triomphèrent sur toute la ligne de nos colléges. Mais quelle était leur force contre l'Université? D'où vient que, lorsqu'ils enseignaient à Paris, les élèves affluaient à leurs colléges et abandonnaient les autres? D'où vient que, chassés de la capitale par des édits du Parlement, ces mêmes élèves les suivaient à Toulouse, Rhodez, Bordeaux, Agen, Tournon, Béziers, Douai, Pont-à-Mousson, en Flandre, en Lorraine, à l'étranger? Henri IV l'avait dit : « C'était pour ce qu'ils faisaient mieux que les autres; » et nous ajoutons : parce qu'ils enseignaient les classiques; parce qu'ils avaient adopté la méthode de Jean Sturm.

Le récent historien des jésuites, J. Huber, de Munich, le dit en toutes lettres. Dans un ouvrage remarquable sur *Isaac Casaubon*, signalé ici même, M. Mark Pattison, recteur du collége de Lincoln à Oxford, explique la cause de cette adoption. L'Église s'était d'abord montrée méfiante et hostile à l'égard du *nouveau* savoir apporté par la Renaissance. La substitution des classiques à la scolastique lui avait paru pleine de périls; mais, dans la seconde moitié du seizième siècle, elle se ravisa : « L'œil exercé des jésuites, surveillant « tous les mouvements de la pensée et de la politique en Eu- « rope, vit qu'il était plus important pour Rome d'épouser « les classiques que de les prohiber. L'éducation jésuitique fut « donc organisée sur une base classique, en opposition avec « la base scolastique de l'Université. La grammaire et la « rhétorique devinrent les principaux sujets d'études dans « leurs écoles, et une large part y fut faite au grec. » Les jésuites, on le sait, agissent plus qu'ils ne parlent. Ils firent leurs réformes sans bruit. Aussitôt que Sturm se vit imité dans les écoles catholiques, il en éprouva un vif étonnement auquel ne tarda pas à succéder une sorte de satisfaction; mais il jugea en même temps qu'il y avait là un sérieux motif d'émulation pour les écoles protestantes, qui, ayant eu l'honneur de l'initiative, ne devaient pas perdre leur avantage.

(V. M. Ch. Schmidt, *Jean Sturm.*) La lutte toutefois était inégale, au moins en France, pour les colléges protestants. On va voir le soin extrême avec lequel la Société de Jésus prépara son engin de guerre contre l'Université.

La fin de l'année 1584 vit arriver à Rome cinq Pères jésuites : le P. Jean Azor venait d'Espagne ; le P. Gaspar Gonzalès, de Portugal ; le P. Jacques Tirius, de France ; le P. Pierre Busœus, d'Autriche ; le P. Antoine Guisan, d'Allemagne. Le P. Étienne Tuccius les attendait à Rome. Tous six avaient une grande pratique des choses scolaires, étaient versés dans toutes les études, et connaissaient à fond l'état de leurs provinces. Le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, le général de l'ordre, Claude Aquaviva, les présenta au pape Grégoire XIII. Le Saint-Père les admit à lui baiser les pieds, leur donna sa bénédiction, les exhorta à mettre tout le soin et toute la diligence possibles à l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Quelques cardinaux, aussi éminents par leur savoir que par leur situation, approuvèrent fort une entreprise dont il avait fallu leur confier le secret. On assigna aux six Pères, pour y tenir leurs séances, le Pénitencier de Saint-Pierre, pour les six mois d'hiver, et l'église de Saint-André sur le Quirinal, pour les trois mois d'été. Trois heures par jour furent dès lors consacrées aux séances ; le reste de la journée, à la lecture des docteurs et des mémoires manuscrits apportés des provinces.

La tâche des six Pères comprenait deux parties, reliées entre elles comme l'enseignement supérieur l'est à l'enseignement classique, qu'il domine. L'une consistait à fixer les opinions qu'il faut admettre en théologie ; l'autre, à organiser les classes de grammaire et d'humanités. Pour la première, les Pères déclarèrent obligatoires les opinions de saint Thomas, à l'exception d'un certain nombre, soigneusement énumérées et citées, sur lesquelles la liberté resta permise. Ils auraient craint la révolte de quelques esprits, s'ils eussent poussé jusqu'aux minuties le soin de définir et de fixer.

Pour établir l'ordre des études, les six Pères lisaient ensemble les documents fournis par leurs collègues des provinces ou du collége romain; passaient successivement en revue les lettres, les consultations, les règlements universitaires transmis pour cet objet d'Italie, d'Espagne, de France, d'Allemagne, de Pologne. Ils n'avaient garde d'omettre la lecture des *Constitutions* de leur société, des décrets des congrégations, des règles, statuts, usages du collége type qu'ils avaient à Rome. Un doute s'élevait-il, chacun alléguait les exemples de sa province, les expériences déjà faites, les règlements des écoles privées et publiques. Sur tous les points ils parvinrent à se mettre d'accord, tant leur persuasion était vive que dans le choix des opinions théologiques et des méthodes scolaires, rien ne pouvait être plus favorable à l'Église, à leur société, à leurs écoles, que l'unité de pensée et d'action. Sur les deux points, le général leur avait surtout recommandé de travailler à mettre fin aux controverses.

Le travail fini, tous les articles consignés dans le procès-verbal des séances furent relus, retouchés d'un commun accord, approuvés par l'apposition des six signatures, et déposés dans les mains des théologiens du collége romain. Les réunions se prolongèrent jusqu'à la fin du mois d'août; elles avaient duré neuf mois. Les Pères Etienne, Azor, Gonzalès restèrent à Rome pour répondre aux questions qui pourraient être adressées des provinces et fournir les explications nécessaires. Les autres revinrent à leur poste. Le général, cependant, aidé de quatre assistants, prit connaissance du résultat de ces longues délibérations, et, après l'avoir approuvé, en ordonna l'envoi aux provinces au commencement de l'année 1586. Cet envoi constitue la première édition de la *Ratio studiorum* de la Société de Jésus.

Après une étude aussi minutieuse et prolongée que le comportait la gravité du sujet, et l'exemple qui venait d'être donné, les provinces envoyèrent à Rome leurs avis motivés. Ces avis, soumis aux docteurs du collége romain et aux trois

Pères restés à Rome, furent, de la part du général et de ses assistants, l'objet d'une nouvelle révision et d'un nouvel envoi aux provinces. Cette deuxième édition de la *Ratio* (1591) reproduit les mêmes articles, formulés en règles qui se répètent autant de fois qu'il y a dans chaque école de fonctionnaires à qui elles s'adressent. Elle contient des explications plus étendues sur les divers détails d'organisation, et des renseignements assez abondants sur les usages scolaires qu'il s'agissait d'abolir ou d'adopter.

Ce second envoi n'était pas encore définitif. De nouvelles observations étaient demandées, de nouveaux renseignements sur la manière dont la méthode fonctionnerait. Toutes ces remarques furent apportées à Rome et discutées à la cinquième congrégation générale de l'ordre. Il en résulta une rédaction plus brève et définitive, contenue dans l'édition de 1599, et désormais à l'abri de toute modification importante ; il n'a plus été question que de l'observer fidèlement. Les éditions suivantes n'ont presque rien changé à la *Ratio*, pas même celle de 1832, bien qu'elle n'ait vu le jour que deux siècles et demi après la première et qu'elle ait essayé de faire une part plus grande aux sciences et à ce qu'elle appelle les *accessoires*.

Certes, si jamais loi n'a été mieux obéie, jamais loi aussi n'a été plus soigneusement préparée. S'il était possible d'entrer ici dans le détail de ses prescriptions, on verrait à quel point tout est prévu dans les colléges des jésuites, combien la journée des élèves et les exercices de leurs classes y sont minutieusement décrits, combien la tâche de chaque fonctionnaire y est définie avec soin et clarté. Qu'on songe en outre à la docilité de ces fonctionnaires, à l'esprit de discipline et d'obéissance qui distingue la Société de Jésus, et l'on aura devant l'esprit le spectacle grandiose d'une règle unique, faisant mouvoir dans le même sens et de la même manière des milliers de colléges.

Mais quel est donc ce règlement si laborieusement préparé,

si exactement observé et maintenu ? — Celui que nous connaissons déjà, celui de Sturm, complété et modifié. L'enseignement supérieur, théologie, philosophie, etc., y couronne, y domine celui des classes ; celui-ci s'applique à donner la connaissance des mots, non des choses, et porte surtout sur le latin et sur le grec ; il écarte volontiers la partie élémentaire, ce qu'on appelait autrefois la classe des *abécédaires*, pour ne recevoir les enfants que vers sept ou huit ans ; mais il leur ouvre alors successivement trois classes de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique. Les classes de grammaire se subdivisent chacune en deux degrés, d'une année chacune. Une grammaire latine divisée en trois parties sert à l'enseignement théorique des trois classes grammaticales. A celle des humanités se rapportent les historiens et les poëtes ; à la rhétorique, les orateurs. Le choix des auteurs latins et grecs est celui des collèges protestants.

Mêmes exercices : récitation, thèmes, vers en plus grande abondance, discours composés et débités, déclamations, disputes, révisions hebdomadaires.

Mêmes moyens d'émulation et même organisation des colléges : décuries, compositions périodiques, prix annuels, promotions pratiquées de la même manière, subordination de toute l'école au recteur, de celui-ci au provincial, et par là au général de l'ordre.

Tous ces exercices et ces usages ont été perfectionnés par les instituteurs de la Société de Jésus, comme ils l'avaient déjà été par J. Sturm et ses émules. D'une période à l'autre, le progrès est visible. Le rôle des décurions, l'organisation des répétitions et des disputes, la distribution de l'enseignement de classe en classe et d'heure en heure, s'élèvent chez les jésuites au dernier degré de précision et de perfection. En y ajoutant ce qui leur était propre, l'esprit d'ordre, le dévouement religieux, la hiérarchie solidement organisée des fonctions, la puissance du confessionnal et les vastes ressources d'une société qui dispose de nombreux établissements et d'un

nombreux personnel, ils ont créé un type d'école des plus remarquables.

Mais rien n'est pire que la perfection quand elle vient à s'altérer et à se corrompre. Tandis que les Frères de la vie commune cherchaient dans les classiques l'émancipation des esprits, les jésuites n'y ont cherché qu'un moyen de les asservir; et tandis que le protestantisme demandait à cet enseignement de tremper les caractères, le jésuitisme ne lui a demandé que de les exténuer et de les affadir.

Qu'on se rappelle l'œuvre des six Pères à Rome, en 1585. Ils avaient commencé par fixer les limites de la liberté de penser, et réduit celle-ci à quelques questions sans importance. Voilà donc l'esprit des élèves désintéressé de tous les grands problèmes religieux et philosophiques. Que seront pour eux les lettres, sinon un vain jeu de l'imagination et de la parole ? un art de dire agréablement des choses inutiles, de tourner des vers, de faire des descriptions de boucliers, de statues, de paysages? de connaître les jolis morceaux des auteurs, de les réciter avec grâce? Si à ces exercices classiques se joignent les pratiques religieuses qui exaltent l'imagination en endormant la réflexion; si les bons élèves sont doucement entraînés à former entre eux des *académies* ou réunions littéraires dont les membres se vouent à la Vierge ; si ceux qui donnent des signes de curiosité d'esprit et qui aspirent à se rendre compte des choses sont détournés des études philosophiques et de l'enseignement, — *sine dubio removendi;* — si aux spectacles donnés à l'intérieur des écoles s'ajoute parfois celui du supplice de quelque hérétique; si l'habitude est entretenue chez les écoliers non-seulement de confesser leurs fautes, mais de dénoncer celles de leurs camarades, il est visible que les mérites du programme d'études ne pourront prévenir ni la frivolité de l'esprit, ni l'affaiblissement des caractères, ni l'influence démesurément croissante de l'ordre de Loyola.

V. Mais les conséquences des faits et des principes ne se

déduisent que lentement. Au moment où s'achevait la rédaction de la *Ratio studiorum*, l'Université, déjà battue par les jésuites avant les derniers perfectionnements de leur méthode, entreprenait de se réformer. C'est un passe-temps qu'elle se donnait quelquefois, surtout après les longues guerres. On peut aisément se figurer dans quel état elle se trouvait après la Ligue, après les barricades et le siége de Paris. Henri IV institua donc, en 1595, une commission dans laquelle siégeaient d'éminents personnages : de Harlai, de Thou, Molé, le lieutenant civil Séguier, et lui donna charge de réorganiser l'Université de Paris. Cette commission acheva son travail en trois ans, et le règlement qu'elle prépara fut enregistré par le Parlement, le 3 septembre 1598; mais des difficultés en empêchèrent la publication et la mise en pratique jusqu'en 1600.

Ce règlement n'est autre chose que l'introduction dans l'Université des classiques, c'est-à-dire du système qui avait contribué à assurer la prépondérance des jésuites. Même graduation des classes; mêmes auteurs expliqués à chaque degré; place analogue donnée au grec; exercices identiques : thèmes chaque jour, disputes, compositions en grec et en latin, en vers et en prose; révisions hebdomadaires; ordre de ne parler que latin dans les colléges; examen des élèves à la rentrée pour fixer la classe où ils doivent entrer. Mais le texte du règlement est moins précis et est destiné à une observation moins exacte que dans les colléges jésuites.

Il va sans dire que ceux-ci conservèrent leur supériorité. L'Université, pour se défendre, employa contre ses adversaires les moyens que ceux-ci avaient employés contre les protestants, toutefois avec moins d'esprit de suite et de succès. La lutte a duré longtemps et se poursuit sous nos yeux entre ces deux grandes puissances, dont l'une est restée ce qu'elle était d'abord, tandis que l'autre a été complétement renouvelée par la Révolution française. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter leurs récentes batailles; il nous suffit

de rappeler que le programme de l'ancienne Université n'est passé dans la nouvelle que pour y subir une suite interminable de modifications.

Il nous a paru utile de remettre en lumière ces faits trop oubliés pour préciser le rôle du protestantisme dans la création de notre système d'éducation secondaire. Ce rôle est celui que s'attribuait Jean Sturm. La Réforme n'a pas frayé la voie, elle l'a indiquée. Elle a introduit dans notre pays le progrès accompli dans le nord de l'Europe, après y avoir ajouté de nouveaux perfectionnements et l'avoir imprégné de l'esprit moderne. La Société de Jésus a adopté le plan d'études de la Réforme par opposition à la Réforme. L'Université s'en est emparée à son tour par opposition aux jésuites. Ce plan avait un grand défaut : il visait à l'enseignement des mots plutôt que des choses, ce qui le rendit merveilleusement propre à s'adapter au but de la Société de Jésus. Ce défaut n'avait pas été très-sensible à l'origine. Les classiques furent d'abord pour la Renaissance autre chose qu'une source de mots et de phrases; ils lui apparurent comme une réalité aussi positive et féconde que la découverte de Christophe Colomb. La Réforme les adopta comme l'instrument de sa propagande, comme l'arme providentiellement forgée pour lui assurer la victoire. Mais quand le double enthousiasme des lettres et de la foi se fut refroidi, le nouveau plan d'études révéla ses lacunes. Aujourd'hui l'Université n'en a plus que le cadre, et les jésuites, que la momie.

M.-J. Gaufrès.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

MÉMOIRE DE JEAN STURM

SUR LE PROJET D'ORGANISATION DU GYMNASE DE STRASBOURG (FÉV. 1538)

(Original autographe aux archives de l'ancien séminaire protestant de Strasbourg. Communication de M. Ch. Schmidt. Traduction.)

Ce document, d'un grand intérêt pour l'histoire de l'instruction publique, montre que la Réforme adopta dès le début les études classiques et répudia l'éducation scolastique du moyen âge. Elle n'eut pas à créer de toutes pièces une organisation scolaire; il lui suffit de s'approprier, en la développant, celle qu'avait établie la *Confrérie de la Vie commune.* Son exemple et son influence propagèrent de tous côtés le nouveau système qui se substitua partout à celui de l'ancienne Université de Paris.

Le mémoire de Jean Sturm se divise en quatre parties que nous indiquons dans notre traduction : nécessité de n'avoir qu'une seule école dans la ville; ordre et plan des études; organisation hiérarchique du gymnase; mise en œuvre du système dont les circonstances favorisent l'établissement. On sera frappé du constraste entre la brièveté magistrale de Sturm, quand il traite les questions d'affaires, et le déploiement d'érudition littéraire qu'il croit nécessaire à certains moments : c'était l'esprit de la Renaissance. Baduel insérait de même des citations de Platon et de Cicéron dans le prospectus du *Collége des Arts.*

I. Il vaut mieux réunir les classes en un seul lieu que de les disperser en plusieurs. Il serait insensé, si l'on avait dix brebis, d'assigner à chacune un berger et un pâturage, quand il suffit d'un seul pré. Il ne le serait pas moins de confier à des maîtres nombreux et isolés les élèves qu'un seul maître peut instruire. Encore une pa-

reille réunion n'est-elle qu'utile quand il s'agit de moutons, tandis qu'elle est presque nécessaire pour des hommes. Elle donne, en effet, un aliment à l'esprit d'imitation et y ajoute l'agrément. L'enfant se prend de passion pour ce que tout le monde admire autour de lui, et le milieu varié qui l'entoure lui dissimule les ennuis de l'étude. C'est pour cela, je pense, que Xénophon, dans sa république, décrit ce libre *forum*, entouré de toutes les constructions nécessaires, et éloigné de la foule et du tumulte. Sa destination exige, en effet, le bon ordre, le concert des travaux et des vertus. Tout doit s'y faire avec convenance et mesure, et l'ensemble des études et des forces doit s'y déployer sous un seul regard. Chaque âge chez les Perses avait, selon Xénophon, son espace séparé; mais dans le même ensemble de bâtiments : enfants, adolescents, hommes faits, vieillards, s'y trouvaient réunis. La réunion et le nombre donnent, en effet, plus de puissance à l'exemple, plus d'occasions au désir de s'instruire. Dans le *Phèdre* de Platon, Socrate blâme la solitude et dit que les champs et les arbres ne peuvent rien enseigner, mais qu'on s'instruit à la ville, au milieu des hommes. A moins donc qu'une multitude trop considérable d'enfants n'exige plus d'un local, il faut réunir en un seul les études. A Leyde, à Deventer, à Zwolle, à Wesel, on n'en a établi qu'un pour tout l'ensemble des classes. Or, de ces écoles il sort plus d'hommes distingués que des académies voisines. Souvent même, ceux qui y ont été élevés dans le savoir et la piété ne font que se gâter dans d'autres écoles prétendues supérieures. Que le nombre soit pour les études un élément de force, on peut le conclure de ce qui se passe à Paris. La foule des étudiants qui y affluent a donné lieu à la fondation d'un grand nombre de colléges. Or, dans les colléges où il y a le moins d'élèves, les études réussissent le moins et il se fait le moins de progrès; là au contraire où se trouve le nombre, là il y a progrès et activité parmi les élèves, car élèves et maîtres y trouvent une occasion d'émulation. La multiplicité des colléges est donc nuisible, les élèves, logés en ville, ne venant pas au même gymnase, ne s'astreignent pas à être présents à toutes les heures, et, n'écoutant que leur fantaisie, s'absentent parfois aux leçons les plus nécessaires. Quand j'étais à Leyde, il s'éleva un désaccord entre les maîtres, et quelques-uns se mirent à enseigner séparément. Si cette pratique eût été maintenue, c'en était fait du célèbre gymnase de

Saint-Jérôme, car chaque professeur, cherchant à attirer les élèves, enseignait non ce qui était le meilleur, mais ce qui faisait le plus de plaisir, et consultait moins la raison que le goût des écoliers. Ceux mêmes qui blâmaient un enseignement au-dessus de la portée des élèves étaient obligés de le donner pour conserver leur public. Cette dissension dispersait les études, intervertissait l'ordre des classes, enrayait le progrès. On finit par ouvrir les yeux sur ces inconvénients et par rétablir l'ancien ordre. Voici en quoi il consiste quand il se présente sous sa meilleure forme.

II. Toute la population scolaire est divisée en huit classes.

La plus faible, appelée huitième, apprenait à lire, écrire, décliner, conjuguer.

Dans la septième, on enseignait la syntaxe, on dictait avec plus de détail les règles de la conjugaison ; on faisait expliquer quelques phrases faciles des orateurs et des poëtes. Le sens trouvé, les élèves analysaient les mots, puis joignaient cette phrase à d'autres et préludaient ainsi à la composition. Le détail de ces exercices sera donné ailleurs.

En sixième, une heure spéciale était réservée aux règles de grammaire, c'est-à-dire à la révision de ce qui avait été appris en septième, avec addition des détails trop relevés pour cette classe. On expliquait avec plus de soin les auteurs; on s'exerçait à écrire sur des sujets faciles et en prose ; on scandait des vers, on apprenait les règles de la prosodie.

En cinquième, révision de la grammaire et explication de nouveaux auteurs; lecture des historiens; exercices plus difficiles de style et de versification; commencement de la grammaire grecque.

En quatrième, grammaire grecque complète; règles de dialectique et de rhétorique déjà effleurés en cinquième. Aux exercices de style s'ajoutaient des essais de déclamation; les élèves exposaient un sujet après l'avoir médité. J'expliquerai à part la manière dont ces exercices doivent se pratiquer.

En troisième, révision de la rhétorique et de la dialectique; explication des poëtes et des orateurs grecs; exercices de style en latin et en grec, avec imitation plus soignée des auteurs dans les deux langues. J'indiquerai ailleurs la façon d'imiter et les règles de l'imitation.

On lisait, en seconde, l'*Organon* d'Aristote; on achevait la rhétorique; on expliquait Platon, Euclide; on apprenait le droit; il y avait des déclamations.

Enfin, à la première était réservée la théologie; on discutait sur des questions proposées, et l'on faisait assister à ces discussions les étudiants de seconde.

Les six premières classes ne doivent avoir chacune qu'un maître; dans les deux plus élevées, il vaut mieux en avoir plusieurs, en raison de la difficulté et de la variété des études, auxquelles l'activité d'un seul homme ne saurait suffire. Déjà du temps de Platon on n'entrait à l'Académie qu'après avoir appris les mathématiques, preuve évidente que celles-ci s'enseignaient séparément. On voit aussi, dans le premier livre de l'*Orateur*, que Carnéade, Clitomaque, Eschine, tenaient ensemble une académie, et, dans le livre III, Crassus fait entendre que chacun d'eux passa de longues années dans l'enseignement de son art : autre chose est d'enseigner, autre chose est d'apprendre. On peut tout apprendre successivement; mais on ne peut tout enseigner à la fois.

Il faut avoir soin de maintenir toujours les mêmes règles de grammaire, de dialectique et de rhétorique; rien n'est plus pernicieux que d'y faire des changements. Il faut donc donner en quatrième et en troisième des règles qui soient comme l'introduction à la seconde et à Aristote, pour qu'il n'y ait rien à désapprendre, rien à changer de ce qui a déjà été appris.

Les jours de fête même il y avait leçon, mais de religion, dans chaque classe et deux fois par jour, avant et après le dîner. On faisait ainsi pour que les enfants pussent aller avec leurs maîtres au service public qui suivait immédiatement les leçons. Le jeudi ne se passait pas non plus sans quelque leçon; mais cela dépendait de la volonté du recteur, dont il va être maintenant question.

III. C'était le chef auquel tout était subordonné dans le collége; il prescrivait les livres à expliquer, divisait les classes en décuries, jugeait des progrès des élèves, veillait sur leurs mœurs: telles étaient les quatre parties de son office. Quelque instruits et expérimentés que soient les maîtres, il leur arrive de mettre leur désir ou leur volonté au-dessus de la raison. Souvent, dans les classes avancées, ils blâmaient ce qui avait été enseigné dans les précédentes,

et donnaient de nouvelles règles de grammaire, de dialectique ou de rhétorique, imposant ainsi aux élèves un travail nouveau et superflu. Parfois même, avant que les enfants se fussent dégoûtés d'un livre trop longtemps expliqué, ils le mettaient de côté sans l'achever. Enfin, par intérêt pour leurs propres études, ou pour complaire à leur jeune public et faire étalage de plus de savoir, ils lisaient des auteurs au-dessus de l'âge de leurs élèves, alors même que ces lectures pouvaient nuire aux mœurs et au jugement. C'est pour prévenir ces inconvénients qu'on avait établi l'autorité du recteur et soumis à son contrôle les leçons, les exercices et toutes les études.

A Leyde, le supérieur du couvent de Saint-Jérôme et le couvent lui-même surveillaient le recteur. Il n'est pas d'homme qui ne pèche et ne se montre parfois passionné. Il est donc utile d'établir une semblable autorité scolaire, afin que rien ne dépende absolument ni d'un seul, ni de tous, mais que chaque fonctionnaire ait sa part d'autorité.

Le premier office du recteur était donc de fixer les auteurs à lire dans chaque classe; le second, d'établir les décuries. Chaque classe ayant deux cents élèves et plus, on groupait les enfants par dix ou par huit, et l'on donnait à chaque groupe un chef qui veillait à la conduite, notait les fautes et les déférait au recteur, qui les punissait selon leur gravité. Si le décurion, changé de semaine en semaine, ne notait personne et se montrait négligent, il était puni pour les autres. Chaque mois, les élèves apportaient quelque argent pour acheter un livre ou un objet pareil à celui qui s'était le mieux conduit, avait fait les meilleurs devoirs, avait le mieux su ses leçons, et dont le maître était juge.

Le recteur, en troisième lieu, appréciait les progrès des enfants. Chaque année, il y avait passage à la classe suivante, et les élèves y étaient placés par ordre de mérite. La liste était dressée par le maître; mais comme il pouvait y avoir dans le classement erreur ou partialité, il était loisible à chaque élève de provoquer un de ceux qui étaient mieux placés et de composer avec lui en thème, en style, en improvisation ou en quelque exercice pareil. Vainqueur, il prenait la place du vaincu et le recteur l'y confirmait. C'était un grand honneur de battre son adversaire, comme c'était une honte d'être battu et de perdre son rang. Dans ces promotions, le pre-

mier et le second obtenaient des prix, offerts par le couvent de Saint-Jérôme ; mais le prix du premier était plus beau. Si le premier, par exemple, avait un *Virgile* complet, on ne donnait au second que les *Géorgiques ;* mais si le second, composant avec le premier, faisait aussi bien que lui, il obtenait un prix égal.

Les promotions avaient lieu le 1er octobre, et c'était un temps, selon moi, bien choisi. L'ardeur au travail et les études, qui languissent pendant l'été, étaient excitées par ces épreuves du commencement d'octobre, et chacun se préparait de son mieux pour l'attaque et la défense dans les disputes suivantes. L'hiver, d'ailleurs, étant proche, on en voulait dissimuler les désagréments en le faisant précéder de la rentrée des classes, qui inspire plus d'efforts que le milieu ou la fin de l'année. Le mois d'octobre enfin convient à ceux qui ont des voyages à faire pour reprendre leurs études. Tout voyage présente sans doute de mauvaises chances pour la santé, s'il survient une épidémie; mais l'inconvénient est moins sensible en hiver.

Quels livres doivent être assignés à chaque classe, comment il faut les expliquer, quel est l'ordre à suivre dans les exercices de chaque année, je réserve pour un autre temps ces questions qui comportent de plus longs développements.

IV. Ce système me paraît pouvoir fort bien être établi à Strasbourg. L'emplacement du gymnase étant choisi et le bâtiment fait, je ne vois pas quelles autres dépenses restent à faire. Si l'on réunit toutes les classes au couvent des Dominicains, il n'y a rien à changer dans l'école de Sapidus; il suffit de la diviser en trois classes : huitième, septième et sixième. Les élèves les plus avancés de Suebelus pourront être réunis à ceux de ces trois classes, selon leur savoir. Enfin, ceux de Dasypodius, plus avancés que les autres, formeraient la quatrième et la troisième, ou seraient répartis dans les classes inférieures. Voilà donc les six premières classes constituées. La seconde est réservée à des leçons publiques et la première à la théologie. Je ne traite point ici du choix des maîtres à donner à ces classes ; il sera fixé d'après leur savoir et leur activité. Mais j'entends dire qu'il y aura quelque difficulté pour la huitième ; les enfants qui la suivent étant tout jeunes, les pères ne voudront peut-être pas les envoyer à une école éloignée. Bien qu'un peu de fatigue pût être compensée par l'avantage des études, et que la mollesse

soit pernicieuse (1), il y aura moyen de tout arranger. Dasypodius ayant deux sous-maîtres, l'un restera où il est et instruira les jeunes enfants ; Sapidus, très-propre à cet enseignement, restera aussi sur place. On donnera à Suebelius un aide tiré de l'école de Sapidus, et cela dégagera Simon, qui pourra être utilement mis à la tête de l'une des hautes classes.

La nomination du recteur ne présentera pas de difficulté, si l'on évite de le prendre parmi les maîtres des six classes inférieures, pour prévenir de sa part trop de condescendance envers les autres, ou des compétitions de la part de ces derniers ; bref, pour que cette fonction soit revêtue de plus d'autorité. Le recteur restera soumis au jugement des *scholarques* auxquels les plaintes sont déférées par les visiteurs qui inspectent le gymnase quatre fois par an.

On n'a pas à dépenser plus que précédemment. Le recteur n'aura pas de traitement, ou, s'il en a un, recevra le tiers de ce qui se perdait jusqu'ici, comme on donnait le tiers au sous-maître. Les autres professeurs et maîtres sont déjà dans l'enseignement.

Si le conseil prend une décision sur les trente étudiants pauvres, il faudra faire un choix raisonné et utile aux études. A Paris, certaines villes disposant d'un nombre déterminé de bourses ne choisissent pas les boursiers, envoient les pires étudiants, et, ces bourses étant perpétuelles, comme les canonicats dans le papisme, leurs titulaires ne se gênent pas pour s'adonner aux plaisirs. Ici nos choix seront conditionnels.

Une telle institution sera utile aux citoyens, libérale envers les villes et nations voisines, nécessaire à nos descendants. Tout l'espoir des États gît dans la bonne éducation de la jeunesse, et cette éducation du premier âge est le seul moyen de faire cesser la pénurie d'étudiants qui se remarque en Allemagne.

(1) Leyde est, dit-on, plus grand que Strasbourg et n'a qu'une école.

CORRESPONDANCE DE MADELEINE DE MAILLY

COMTESSE DE ROYE

AVEC LE DUC CHRISTOPHE DE WURTEMBERG

(1562-1563) (1)

14.

Le duc de Wurtemberg à la comtesse de Roye.

(29 avril 1563.)

Madame, j'ay receu voz lettres, ensemble la confession qui a esté dressée et signée par le consentement de toutes les Eglises réformées du Royaume, et presentée au Roy en l'an 1559 passé, laquelle ay, suyvant vos lettres, fait veoir par aucuns de mes theologiens et ministres. Surquoy vous advise que le Roy de Nauarre m'en envoya aussi une, qui fut dernierement, en l'an 61, exhibée au Roy et à la Royne, au synode de Poissy, me réquérant pareillement luy vouloir donner sur icelle mon advis, ce que j'ay fait, comme vous verrez par le double de ce que luy en escripvis, et entendrez quand et quand de quelle oppinion et advis je suys tousiours esté envers luy et tous aultres. Toutesfois me semble que telles ou semblables confessions sont encores de présent doubteuses, et non assez suffisantes pour establir ung tel œuvre, duquel desirez converser avec moy, cest asscavoir par quel moyen l'on pourroit dresser une certaine forme et reigle de doctrine en toutes les Eglises du Royaume de France, et constituer ung bon et entier consentement entre les dictes Eglises de France et celles d'Allemaingne, vous priant bien affectueusement y vouloir encore plus amplement penser et adviser, coment par plus commode moyen les choses se pourroient addresser a l'honneur et gloire de Dieu, et paix et tranquilité de tout le Royaume de France, selon le vray et ardant zèle chrestien, et sagesse qui est en vous, jusques à tant que nostre Seigneur par sa

(1) Voir la première partie dans le *Bulletin* du 15 août, p. 349-361.

saincte grace et bonté envoye moyen commode pour conférer plus amplement ung si grand et important affaire que cestuy est.

Et quand à l'aultre poinct de vos dictes lettres, contenant que avez receü nouvelles de France que desirez me dire de [bouche], et communicquer des affaires qui importent l'advancement de l'honneur et gloire de Dieu, et le repos de toute la chrestienté, je vous asseure, ma dame, que en cela et plus grande chose vous complairois voluntiers ; mais je vous advise que pour l'amour du festin des nopces de ma fille, qui sera en ceste ville le 10e du moys de may prochain, et de mes sieurs et amys qui arriveront le huitiesme et neufiesme jour précédant, là ou expressement me fault estre pour les recepvoir, ne vous saurois assurer pour le présent d'ung certain jour ny lieu de nostre convenance jusques après les dictes nopces, et pourtant que ne peux aussi bonnement scavoir si ce seroit en vostre commodité de venir jusques icy par devers moy, ce que remetz à vostre bonne volunté. Si le temps ne vous estoit trop long pour nostre dicte convenance jusques au dixseptiesme ou dixhuitiesme de ce mois, je me acheminerois où dict temps par devers vous jusques au lieu de Oettlingen ou Rattstatt, en l'ung desquelz il vous seroit le plus aggréable. Car en toutes choses que me pourrois emploier pour l'honneur et gloire de Dieu et l'advancement de sa saincte parolle, comme aussi à vous faire plaisir et services, le ferois de bien bon cœur ; sçait le createur, lequel prie, après mes bien affectueuses recommandations à vostre bonne grace, Madame, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Stütgarten...

(Carton 16 f. N° 49 a.)

15.

Note rédigée par la comtesse de Roye.

(4 mai 1563.)

Ce que madame de Roye doibt proposer à messieurs les princes du sainct empire.

La dicte dame a esté pryée de monsieur le prince de Condé son gendre de trouver les moyens de pouvoir veoir et visiter aucuns des dictz princes, avant que retourner en France pour leur faire en-

tendre oultre ce quil leur a mandé par le sieur Desternay, combien il se sent redevable et obligé envers leurs excellences pour les aydes et faveurs quil a receuz d'eux en ces grans affaires. Et après les en avoir affectueusement remercyés, leur asseurer qu'a jamais le trouveront prest à leur faire tous offices de bon parent et parfaict amy tant en France que ailleurs où ilz le vouldront employer. Et pour luy en donner encores plus de moyen désire infiniment quil y peust avoir une bonne et estroicte alliance entre ces deux nations, si qu'estans unyes et conjoinctes ensemble, oultre que ce seroyt le vray moyen pour advancer et establir le règne de Jésus Christ et sa vraye et pure religion, s'en en suiveroit aussi la grandeur et réputation des dictes deux nations; en quoy il a desja apperceu les Majestés du Roy et de la Royne sa mère tellement enclines et disposés quil se promect quil ne tiendra que aux dictz princes que en brief il ne s'en mecte les matières en si bons termes quil ne sen pourra espérer que une bonne et heureuse issue. Et pour ce faire, si lesdictz princes estoient de cest advis, trouveroit utile et très necessaire que quelques uns d'eux vousissent se transporter sur les frontières, soit a Metz ou aultre part le plus commode, où la Royne se trouveroit tres volontiers accompagnée du dict sieur prince de Condé et aultres bons personnages du conseil du Roy pour adviser avec les dictz princes de ceste negotiation, et parler les uns aux aultres ouvertement avec ung cœur syncère et rond; se persuadant le dict sieur prince de Condé que telle assemblee ne se départiroyt jamais sans une saincte et louable conclusion, et grandement proufitable à toute la chrestienté, dont il supplye aux dictz princes luy faire entendre leurs advis et intentions le plus promptement quilz pourront.

Supplye aussy le dict sieur prince de Condé l'excellence des dictz princes quil leur plaise escrire tous et envoyer quelques notables personnages vers la Royne dAngleterre, pour luy persuader et conseiller quelle satisface promptement et allegrement aux protestations et promesses quelle a faict semer par toute la chrestienté, touchant l'ayde et faveur quelle a faict au dict sieur prince de Condé et ses associéz, et partant quelle vueille rendre au Roy le Havre de grâce.

Il plaira à mes dictz sieurs les princes dire de bouche ou bailler par escript à ma dicte dame de Roye leur advis cy dessus, affin

quelle en advertisse la Royne et mon dict sieur le prince. Faict à Strasbourg, le III[e] jour de may 1563. MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 69 b.)

16.

La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.

(9 mai 1563.)

Monsieur, j'ay receu la lettre quil a pleu à vostre excellence m'escrire du XXIX[e] du moys passé, par ce présent porteur que j'ay advisé de vous renvoyer pour advertir vostre dicte excellence comme j'ay visité Monsieur le duc des Deux Pontz, qui ma faict si bon racueil que j'ay bien occasion de m'en louer, ne desirant plus sinon que d'avoir cest heur, avant que partir de ce pays, de vous veoyr et rendre le mesme debvoir que je doys, pour vous remercier de tant de biens plaisirs et faveurs que monsieur le prince mon gendre et moy avons receu de vostre dicte excellence, qui me faict cest honneur de m'escrire par vos dictes lettres, que remectez à ma discrétion du lieu et jour que nous nous pourrons veoyr. Et pour ce que je ne puys meslongner de mes enfans, et n'ayant plus aultre affaire en ce pays, je vous prye bien humblement, Monsieur, de résoudre le dict jour et lieu, m'en advertissant par ce dict porteur; je ne faudray de me retrouver. Et si pouvez tant faire que par mesme moyen je puisse avoir cest heur de veoyr monsieur le Landgrave dHessen, pour rendre en son endroict le mesme debvoir que je doibs, je mestimeroys bien heureuse, pourveu que ce fut sans incommoder. J'escriptz a son excellence estimant quil pourra estre de ceste heure avec vous. Au demeurant, Monsieur, jay receu la responce faicte à la confession des églises de France que mavez envoyé que je communiqueray à noz ministres, espérant avec l'ayde de Dieu, après quil aura été mis une bonne fin aux troubles de la France, que par bon accord nous nous rendrons unys soubz ung mesme chef Jesus Christ, lequel je prye, Monsieur, quil vous maintienne soubz sa protection et sauvegarde avec heureuse et longue vye. De Strasbourg, ce VII[e] de may 1563.

Vostre humble à vous obéir MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 54 a.)

17.

La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.

(18 mai 1563.)

Monsieur, estant arrivée en ce lieu pour me rendre mer(cr)edy pour tout le jour a Heldeberg (*sic*), je faictz mon conte de ne faire long sejour, après avoir visité messieurs le conte Palatin et Landgrave d'Essen, je délibère estre vendredy prochain à Pruessel [Bruchsal] au lieu que vostre excellence m'a mandé que vous vous trouverez, ce que je vous supplie bien humblement voulloir faire et me mander par ce porteur, affin que je ne faille de my trouver au dict jour. Et en attendant que jaye ce bien et heur de veoir vostre dicte excellence, je prieray Dieu, Monsieur, quil vous doint en santé bonne et longue vye. Des Lycteno? ce lundy XVIIIe may 1563.

Vostre bien humble à vous obéir

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 63.)

Vers la même époque, la comtesse de Roye écrivait à Th. de Bèze la lettre suivante, qui s'intercale tout naturellement ici :

(7 mai 1563.)

Monsieur de Bèze, depuis vostre partement de cette ville, je n'ay eu aultres nouvelles de France sinon la confirmation de ce que mavoit apporté Millet, qui est que la Royne et Monsieur le Prince donnent fort bon ordre par toutes les Provinces de France que la paix s'entretienne. J'ay espoir que vous verrez avec l'aide de Dieu que ceux qui se monstrent encores rebelles seront chastiés comme ils méritent. Il m'arriva hier ung homme qui vient de la court qui masseure que Monsieur le Prince est fort bien venu, et quil faict tous les jours prescher dedans la maison du Roy où beaucoup de personnes se trouvent.

Quant à l'estat des affaires de ce pays, Monsieur de Partenay est passé et m'a mandé le bon racueil et honneste responce que luy a faict Monsieur le Duc de Wirtemberg. Jay depuis deux jours visité Monsieur le Duc de Deux Ponts à six lieues d'icy, qui ma grandement satisfaict et contenté sur ce que je luy ay proposé, et vous puis dire

que nous avons bien occasion de louer ung tel Prince sy affectionné à la cause de Dieu et repos de toute la chrestienté. Mon dit Sr le duc de Wirtemberg ma envoyé la responce à la confession que futes d'advys que je luy envoyasse, laquelle je vous envoye. Il m'a aussy asseuré que il seroyt bien ayse de me veoyr. Je renvoye pour cest effect devers Son Excellence, affin que aprèz que je l'auray veu, et, s'il est possible, le Landgrave d'Essen, je machemine en France où je nespargneray rien de ce que je cognoistray pouvoir servir pour l'advancement de la gloire de Dieu, priant Dieu quil vous ayt en sa garde.

De Strasbourg, ce 7e de may 1563.

Vostre bien bonne amye

MADELENE DE MAILLY.

(Orig. Bibl. de Genève. Vol. 196.)

No 18

Mémoire des propos tenuz entre Monseignenr le duc de Vuirtemberg et ma dame de Roye concernant le faict de la religion en France, ensemble l'advis du dict seigneur duc sur chacun article d'iceulx (1).

(22 mai 1563.)

Le premier article.

Par quel moyen Monseigneur le prince de Condé comme gouverneur du Roy pourroit diriger les affaires en France, que la gloire de Dieu fust avancée, les enormes pêchéz et vices ostéz, tant au faict de la religion que choses politicques, affin que l'ire de Dieu conçeue pour les dicts pêchés puisse estre mitigée, et toutes choses redigéz en meilleure réformation.

Sur ce premier poinct, puisque il est notoire que ces troubles, meurtres et effusion du sang survenuz au royaulme de France, sont punitions de Dieu, à cause de la multitude et énormité de pêchés comises en icelluy de long temps en ça, comme idolatrie, horribles blasphêmes, et exécrations de Dieu, paillardises et adultères, il

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur ce curieux mémoire que l'on reproduit sans commentaires. La candeur du pieux duc de Wurtemberg n'a d'égale que la duplicité de Catherine de Médicis que l'on espère endoctriner ainsi que le roi et ses frères, par de bonnes lectures. Etrange catéchiste que le prince de Condé !

semble bon que, devant toutes choses, Monseigneur le prince de Condé doibt chercher tous moyens possibles par bonnes persuasions, que la Royne et son conseil ayent esgard en cela, de purger ledict royaume de tels péchéz, que les habitans d'icelluy ne s'adonnent plus à iceulx, les deffendantz et interdisans sur peines rigoureuses et expresses.

Davantage que on donnast ordre que les offices de la justice ne se vendissent comme parcy devant, et que les confiscations des biens aultrefois par les roys donnéz, doresenavant n'ayent plus de lieu; semblablement aultres vices et pêchéz usitéz, comme parjure, usure, fraudes et aultres tendans au dommage et desadvancement du prochain, soyent tant que il est possible aboliz, effacéz et griesfement punitz, comme les loyx en bonne politye les requierent; ce que monseigneur le prince de Condé pourra remonstrer à la Royne mère et Messieurs du conseil privé, pour y adviser, affin que par ce moyen nostre Seigneur soit quelque peu rappaisé.

Et ayantz prins les choses tel commencement, on pourroit en après trouver moyen, de success[iv]ement abolir les grandes idolatries et superstitions survenuz par les pélérinages, adoration des images, et aultres semblables abuz. Entretant seroit il necessaire, que les Ministres fissent toute diligence de repréhendre et toucher en public les dictes idolatries et pêchéz, remonstrantz suffisament au peuple par les exemples de la saincte escripture l'ire de Dieu et la sévère punition dont il use envers les dicts pêcheurs et transgresseurs de ses commandementz. Alors pourroit on bien espérer, que nostre Seigneur voyant en effet la repentance et bonne volunté d'amender la vie passée, se monstreroit aussi par sa saincte grâce et bénédiction, tellement que le fruict desiré en ressortist, et que les papistes aveugles puissent clèrement entendre que la vie et maintien d'ung homme chrestien est bien aultre que celle que ilz ont desmenée jusques à présent et enseignée aux aultres.

Le second article.

Comme le Roy et ses frères pourroient estre sainctement et en la crainte de Dieu instruictz. Et pour ce que ce n'est pas du tout en la puissance du Prince de Condé, de leur ordonner gouverneurs et gens scavantz pour les instruire en la verité de l'escripture saincte, par quel bon moyen toutesfois le Roy et ses dicts frères

puissent estre intromiz en la dicte saincte escripture sans que on s'apperçeut que cela soit en intention de les enseigner [en] aultre religion que celle du pape. — Sur ce second article touchant l'éducation et instruiction du Roy et de ses frères en la crainte de Dieu, combien que en cela toute personne doibt prier Dieu et suhaitter de tout son cœur, que il luy plaise adresser au dict Roy, et Messieurs ses frères, gouverneurs et gens scavantz, estantz tousjours auprès de leurs personnes, que ilz les puissent informer comme dessus a esté dict, si est ce que cela ne se peult pas bonnement faire, obstant plusieurs choses, néanmoins paroit-il bon que le dict prince de Condé, comme gouverneur du Roy et de ses frères, s'effercast aultant que il luy seroit possible, de donner ordre que ilz soyent instruictz et enseignéz en la saincte escripture, tant du viel que du nouveau Testament, et de l'histoire ecclésiastique, sinon avecques explications suffisantes du vray et pur sens de la dicte escripture, de faire seulement tant que ilz apprennent par cœur le texte des évangiles et épistres que on a accostumé de lire chacune dymenche en l'église; semblablement que le dict prince de Condé et aultres, le cas se donnant, eussent souvent conferé avec eulx du vray sens et doctrine des dicts évangiles et épistres, leur enseignantz tousjours en peu de parolles le vray usage de la dicte escripture, et comme ilz la doibvent appliquer au salut et prouffit eternel de leurs âmes. Et ayantz tel exercice, il n'y a nulle doubte de la grâce et bénédiction divine, estans requises en ferme foy.

Davantage ne pourroit estre que bon et prouffitable, si pourroit estre trouvé quelque scavant et docte personnage fust il moyne ou prestre, et portant encores l'habit, qui prechast la vraye parolle de Dieu purement, toutesfois avec modestie devant le Roy et la Royne, comme du temps du feu Roy Francois la feu Royne de Navarre en a eu ung moyne, lequel publiquement prechoit la verité et non sans fruict.

Le troisième article.

En cas que par l'Empereur fust determiné et constitué ung Concile géneral, lequel aussi par les téologes de nostre religion pourroit estre seurement et sans crainte visité, par quel moyen les ministres des églises réformées pourroient par bon moyen entre eulx ordonner évesques ou superintendentz, affin que les dicts ayent

leur inspection et soigneux regards sur toutes les églises reformées, lesquelz aussi pourroient choisir aulcuns de leur moyen pour se trouver au dict Concile de la part de la nation Gallicque, et rendre conte de leur religion et foy.

Touchant le troisiesme article, comme les ministres de France pourroient visiter et se trouver à ung Concile general ordonné et determiné par l'empereur, il est necessairement requiz que monsieur le prince de Condé face donner ordre que on n'accepte pas tous ceulx qui se présentent comme ministres de la parolle de Dieu, mais que devant toutes choses on face rediger en ung certain corps et forme de doctrine, les confessions, qui ont esté presentéz au Roy et à la Royne tant en l'assemblée de Poyssy que devant, lesquelles paravant doibvent estre mises en meilleur ordre, et les poinctz obscurs d'icelles mieulx esclarciz, pour examiner et approuver les ministrez selon icelles.

Davantage que on aye des ceremonies et oraisons (relatives?) aux sacramentz du baptesme et de la cêne de nostre Seigneur, et que [aux] provinces et baillages soyent ordonnéz au lieu des évesques, superintendentz ayantz une inspection et soigneux regard sur les aultres ministres, affin que toutes choses soyent rêgléz selon les ordonnances que lon adviseroit. Item que on aye des consistoires devant lesquelz toutes choses concernantes le faict de la religion, soyent discernées et jugées ; les ministres aussi, qui seront de nouveau ordonnéz et installéz, soyent premièrement suffisamment examinéz. Et seroit fort expedient que les dicts ministres de France se rêglent en ce que touche les confessions et cérémonies, si non en tout, seulement en la pluspart d'icelles, avec les églises de la Germanie.

Et estantz faictes ces choses comme dessuz et mis tel ordre qui y est requiz, le prince de Condé alors pourra faire relation de tout cela à la Royne mère, et Messieurs du conseil privé, les priant et requerant d'y adviser et faire regarder s'il n'y avoit rien qui pourroit estre rejetté ou condamné justement. Et finablement que il seroit permis aus dicts ministres d'envoyer de leur part aussi quelques personnages scavans au dict concile, pourveu que la Royne mère y donnast tel ordre qu'ilz puissent seurement aller et retourner, et ensemble estre librement et publicquement ouys, comme il est raisonnable, pour là rendre raison de leur foy et doctrine. Et en ce

serviroit beaucoup à la chose, si Monsieur le prince de Condé pourroit trouver le moyen que les ministres de France et ceulx d'Allemaigne fussent du tout d'accord et uniz au dict concile.

Le quatriesme article.

Comme on pourroit trouver moyen, d'avoir une conférence entre les ministres François et Allemans, tellement que par la grace de Dieu la concorde puisse estre trouvée.

Sur le IIIIme poinct, quand Monseigneur le prince vouldroit requerir les princes d'Allemagne de ceste amyable conférence entre les ministres de l'une et de l'autre part, il ne sera pas refusé en cela. Toutesfois il semble que devant toutes choses, Monseigneur le prince debvoit envoyer quatre, cinq ou six des plus scavantz et discretz ministres, et quand et eux ung ou deulx politicques scavantz et aymantz concorde à Strasbourg, et de ce advertir seulement Monseigneur le duc de Vuirtemberg, pour faire entendre cela aux aultres princes, comme le duc de Deuxpontz, le Lanndtgraue d'Hessen et le Marquis de Baden, pour envoyer aussi leurs théologes en pareil nombre au dict lieu; lesquelz alors pourroient conférer amiablement et comme bons chrestiens, par quelz moyens on pourroit, avecques l'ayde de Dieu, trouver une concorde finale des principaulx articles de la pure et vraye doctrine entre les ministres de France et ceulx de la confession d'Auguste, alors on ne faict pas doubte que [de] cela, moyennant la grace et la benediction de Dieu, ne sorte quelque bon fruict et effect.

Le Ve article.

Par quelz moyens on pourroit persuader la Royne mère et ceulx du conseil privé du Roy, que ilz permissent en toutes villes, aux ministres réforméz, églises publicques pour là precher la parolle de Dieu.

Quand à ce cincquiesme poinct il n'y a rien plus certain que au cas que on ne permettra pas aux ministres réforméz des églises publicques, que ce sera occasion de beaucoup des sectes et opinions, car de ces conventicules, ces maisons et lieux secretz, ne peut sortir aultre chose, comme on voit encores clèrement ès Allemaigne les Anabaptistes et Suenckfeldistes. Pourtant seroit il bon que l'entière réformation des églises faicte, l'ordonnance des ministrez et toutes

aultres choses rédigées en meilleur ordre et présentées à la Royne mère, et ceulx du conseil privé, comme dessuz au troisiesme article est mentionné, que adoncques le dict Seigneur Prince pourroit amplement remonstrer à la Royne et ausdicts Seigneurs les inconvéniens dessus ditz, et les prier que ayantz esgard à iceulx ils veuillent ordonner aus dictz ministres des églises publicques, ou pour le (moins?) permettre à ceulx de la religion réformée, d'ediffier temples ès lieux propres et convenables pour l'exercice de leur dicte religion.

Le VIe article.

Si la Royne mère et Messieurs du conseil privé, vouldroient derechef faire ung Synode National, comme celuy de Poissy, par quelz moyens on pourroit condescendre en cela, affin que toutes choses puissent venir à bonne fin, à l'honneur de Dieu et l'advancement de sa saincte parolle.

Sur cest article semble, que quand la Royne et ceulx du conseil vouldroient derechef assembler ung Synode, que on ne debvoit pas reffuser cela, ains l'accepter en toute humilité et joye. Toutesfois que il plaise à la dicte Royne et ceulx du conseil d'ordonner au dict Synode gens doctes, scavantz, craignans Dieu et aymans concorde, avec notaires et prothocollistes idoines, pour mettre fidèlement et en bon ordre par escript les disputations et argumentz des parties. Davantage que le dict Synode ne soit pas commencé comme celuy de Poissy, ains que toutes articles soyent traitéz l'ung après l'aultre, selon la confession, que les ministres luy exhiberoient, Et sera fort requis que le dict Seigneur Prince par le consens de la Royne et de Messieurs du conseil privé, eut escript à quelques ungs des Princes d'Allemagne, les requerant d'envoyer semblablement leurs théologes (comme ceulx qui ont plus de temps versé en telles choses) avecques quelques scavans personnages polliticques au dict Synode.

Le VIIe article.

Comme on pourroit animer et encourager de plus en plus la Royne mere pour se renger à la parolle de Dieu, et s'adonner à lire souvent en la saincte escripture, pour mieulx estre instruicte et fondée en icelle.

Touchant ce dernier article, on ne peult trouver moyen plus convenable et utile que de prier incessament nostre Seigneur quil luy

plaise regarder en pitié ceste dame et luy ouvrir les yeux de son entendement, quelle puisse parvenir à la vraye cognoissance de la verité. Entretant Monseigneur le Prince, Madame de Roye et aultres, s'efforceront au possible de la persuader quelle s'adonne totallement à lire et ouyr la saincte escripture, prenant exemple de ce Quadriumvirat, lequel par le juste jugement de Dieu en peu de temps a esté ruyné et destruict miraculeusement et leur entreprise mise à néant ; aussi luy demonstrer, que il failloit craindre que au cas quelle vouldroit obstinément persister en sa sentence sans s'y repentir, le semblable ne luy advienne, ce que monseigneur le prince scaura plus amplement selon la saison et oportunité remonstrer à sa dicte Majesté.

En après on pourroit aussi tacher par tous les moyens, de la persuader à lire pour le commencement quelques sainctz et bons livres, comme l'explication des psaulmes de Dauid et aultres, comme aussi Monseigneur le duc de Vuirtemberg en brief luy fera presenter de sa part ung catechisme françois et quelques aultres livres, par lesquelles, moyennant la grace de Dieu, elle pourra de plus en plus estre mieulx instruicte et indoctrinée en la saincte escripture et vraye parolle de Dieu.

Cette pièce se termine par la mention finale suivante :

*Mémoire des Articles dont Monseigneur le duc de Vuirtemberg et Madame de Roye ont conféré ensemble le XXII*e *jour de Juing* (22 *mai* 1563) *à Pruessel ensemble, l'advis du dict Seigneur sur chacun d'iceulx.*

(Carton 16 f. N° 65 a.)

N° 19

La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.

(8 juin 1563.)

Monsieur Millet secrétaire de la chambre du Roy, présent porteur estant de retour de la court, avec ample instruction de monsieur le prince de Condé mon gendre, vous satisfera entièrement des nouvelles qui se présentent du cousté de delà. Et pour ne faire tort à sa suffisance, je ne vous feray aucun discours de ce quil ma rapporté, m'asseurant quil noubliera rien a vous dire de sa charge. Et en

cest endroit je pryeray Dieu, Monsieur, quil vous doint très bonne et longue vye. De Nansy ce VIII[e] de Juing 1563.

Vostre bien humble et obéissante

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 75.)

N° 20

La comtesse de Roye au duc de Wurtemberg.

(2 octobre 1563.)

Monsieur, passant ce porteur par ce lieu en s'en allant à la court, il me bailla les lettres quil avoit pleu à vostre excellence m'escripre, avec les trois livres que menvoyiez par luy, lesquelz je n'ay peu encores lire ny me faire interpréter, à cause quil y a neuf sepmaines entières que je suis détenue d'une maladye qui me print estant à la court en Normandye, dont je suis cuydé mourrir; mais à present il ne me reste plus qu'une grand foiblesse, dont j'espère, avec l'ayde de Dieu, estre bien tost guérye.

Monsieur, je ne scaurois assez remercyer vostre excellence de l'honneur quelle me faict d'avoir si bonne souvenance de moy, quant par ses honnestes lettres que par ung présent si sainct et utille que les dictz livres, que je faict veoir par quelque homme scavant pres de moy, qui me les a fort louéz; esperant ayant recouvert mon entière guérison, en faire bien mon proffict; je prie Dieu, que tous ceulx à qui en avez envoyé, facent de mesmes.

Quant à monsieur le prince mon gendre il en a l'intention bonne, et de servir de plus en plus en tout ce quil pourra à l'advensement du règne de Jhésus Christ, et parce que je m'asseure quil vous mandera de ses nouvelles, et quil n'est pour ceste heure près de moy, je [finiray] ce propos pour présenter à vostre bonne grace mes très humbles recommandations, priant nostre Seigneur, Monsieur, vous donner en santé très heureuse et longue vye. Escript à Muret ce second jour Doctobre (1563).

Vostre très humble à vous obéir

MADELENE DE MAILLY.

(Carton 16 f. N° 103.)

BIBLIOGRAPHIE

GESCHICHTE DER EVANGELISCHEN FLÜCHTLINGE IN DER SCHWEIZ, von Dr *J.-C. Mœrikofer*. 1 vol. in-8. 1876.

En attendant le compte rendu qu'un de nos correspondants bâlois doit consacrer au volume important que vient de publier M. Mœrikofer, nous croyons devoir reproduire un fragment de la préface dans lequel le savant auteur expose le dessein de son ouvrage et les sources principales auxquelles il a puisé.

Depuis longtemps l'histoire des réfugiés protestants a été écrite dans les principaux Etats de l'Europe où ils se sont fixés. La Suisse seule attendait un travail d'ensemble où seraient indiquées non-seulement les causes de l'émigration et ses diverses périodes, mais encore la part spéciale de chaque canton dans les secours donnés aux émigrés. Ces témoignages de chrétienne sympathie au milieu d'une époque si pauvre en traits consolants, comptent en effet parmi les plus nobles pages de nos annales helvétiques.

Il est permis de s'étonner que les pays de Vaud et de Genève, auxquels revient le titre d'honneur pour l'accueil fraternel fait aux réfugiés, ne possèdent pas encore une histoire complète et coordonnée des plus distingués de leurs nouveaux hôtes, quelle que soit d'ailleurs la valeur des publications fragmentaires dues à bon nombre d'auteurs distingués, tels que les Genevois Senebier, Grenus, les deux Galiffe, Gaberel, Sayous, Claparède et Monastier; les Vaudois Vulliemin et Chavannes, le Neuchâtelois Godet, et tant d'autres. On a grandement profité dans le présent volume des indications répandues dans les ouvrages de ces divers auteurs (1); mais on doit cependant avouer que pour tracer une histoire approfondie des colonies évangéliques de la Suisse française, il faut appartenir à ce pays et connaître à fond tout ce qui se rapporte aux localités, aux familles.

Parmi les sources à consulter pour l'immigration des réformés en Suisse, la plus riche assurément est celle que fournissent les

(1) Aux recueils ici indiqués il convient d'ajouter le *Bulletin* ancien et nouveau, qui a été largement mis à contribution dans l'ouvrage de M. Mœrikofer. (*Réd.*)

archives d'Etat de Zurich. Cela s'explique par ce fait que les cantons réformés faisaient profession, en cette occurrence, d'un accord rare à cette époque, et communiquaient au chef-lieu (Vorort), c'est-à-dire à Zurich, toutes les mesures qu'ils avaient prises, laissant entièrement à celle-ci la direction générale de l'œuvre. C'est ainsi que l'on communiquait à la ville de Zurich la copie de tous les écrits adressés aux divers cantons, et les archives nous ont conservé, avec les missives écrites en langue étrangère, la traduction allemande de toutes.

L'auteur s'est félicité de ce que, les archives zurichoises n'ayant été mises en ordre que depuis fort peu de temps, on y retrouve encore, outre les actes officiels, une foule de lettres privées et de nouvelles particulières, offrant souvent des faits d'une grande valeur, tandis que les archives de Berne et de Bâle, classées depuis plus longtemps, ont élagué sans pitié ces mêmes feuilles d'un caractère privé, quand il s'est agi de relier en volumes tant d'importants documents.

Après les archives de l'Etat, il faut mentionner un fonds très-précieux de la bibliothèque de la ville de Zurich, consistant en relations sur l'Eglise française et ses vicissitudes, écrites par divers citoyens sous l'inspiration d'un sentiment de vive sympathie pour leurs coreligionnaires persécutés.

Viennent ensuite les archives de Berne et de Bâle avec leurs richesses particulières, comme pour compléter celles de Zurich. L'auteur y a puisé largement, et il peut dire que son travail, emprunté en grande partie à des sources inédites, contient, dans une proportion notable, des faits nouveaux. Si l'on y rencontre parfois des minuties, et des choses qui semblent d'un mince intérêt, l'histoire de la civilisation dans notre patrie peut cependant y trouver quelque profit.

CORRESPONDANCE

UNE COPIE DU *TIGRE* D'HOTMAN

Monsieur le Rédacteur,

Quel que soit mon regret d'atténuer un peu l'importance de l'unique exemplaire connu de l'édition originale du *Tigre de la France,* je crois

devoir en signaler une copie manuscrite contemporaine (1560). Cette copie se trouve dans le vol. 651 des manuscrits de la collection Bongars-Daniel à Berne, dont voici le titre : *Liber epigrammatum et carminum collectorum a M. G. Aurelio, Latine et Gallice.* (Cf. H. Hagen, *Catal. Cod. Bern.*, p. 495. Berne, 1875.)

En feuilletant ce recueil, je suis tombé, non sans émotion, sur l'épître envoyée au Tigre de la France. Je ne sais qui M. G. peut bien être ; mais le volume en question a appartenu aux Daniel, avocats d'Orléans, et il se pourrait que l'épître ait été copiée par François Daniel lui-même.

Les variantes sont peu nombreuses et peu importantes. Le plus souvent elles ne portent que sur l'orthographe. La copie fut probablement faite d'après un des exemplaires manuscrits qui circulaient, et non d'après le texte imprimé qui nous a été si heureusement et si bien rendu par M. Ch. Read.

Voici, indépendamment des différences orthographiques et de quelques mots omis évidemment par erreur, les quelques variantes que j'ai relevées.

A la page 4 de la réimpression *fac-simile*, et à l'avant-dernière ligne, après : l'empereur Charles, le manuscrit ajoute : *le Quint.* Page 7, l. 8, au lieu de parentes : *parents.* Plus bas, l. 14, au lieu de : si tu le confesses, il y a : *si tu confesses.* P. 8, l. 11 et 12 : L'honneur de ta sœur ne se peut garentir d'avec toy, le manuscrit porte : *ne se peult garentir de toy.* P. 9, l. 5 : toutes les loix de France ; au manuscrit : *toultes loix.* Plus bas, l. 13 et 14 : toy qui le demandes injustement ; dans le manuscrit : *injustement* manque. Même page, l. 16 : je congnois ta jeunesse, le manuscrit porte : *je congnois ta vieillesse.* P. 60, l. 3, au lieu de : Mais si tu me veux croyre, il y a : *Combien que si tu me veulx croyre.* Enfin dans le manuscrit, l'épître se termine par ces mots en guise de signature : *A luy mesmes.* Vient ensuite le huitain sans variante notable.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul de Félice, pasteur (1).

Mer (Loir-et-Cher), 4 octobre 1876.

(1) Dans son voyage à Berne, notre correspondant a examiné d'importantes collections, et s'est convaincu que « quiconque voudra s'occuper sérieusement de la Ligue devra aller étudier les *Collections* de Bongars. » L'histoire de la Réforme à Orléans y compte aussi de précieux matériaux. On reviendra sur ce sujet à propos de la famille Daniel. (*Réd.*)

LE REFUGE A NEW-YORK

Au Rédacteur du Bulletin.

Rye (comté de Westchester, New-York), 14 avril 1876.

Monsieur,

Je viens vous offrir, pour le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, quelques mots sur les premiers pasteurs de l'Eglise des réfugiés à New-York. Veuillez ajouter deux noms qui ne paraissent dans nos registres qu'une seule fois : celui de « Courdil, » ou « Courdille, » ministre, en 1689; et celui de « Jaques Buresel, » ministre, en 1696. Se pourrait-il que quelqu'un de vos collaborateurs ait rencontré l'un ou l'autre de ces noms ?

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Charles-W. Baird,
pasteur de l'Eglise presbytérienne de Rye.

Premiers pasteurs de l'Eglise réformée française à New-York.

Pierre Daillé, 1683. — Le consistoire de l'Eglise hollandaise réformée de New-York (alors New-Amsterdam) avait appelé de Londres Samuel Drisius, en 1652, à cause de sa connaissance des langues française et anglaise, pour exercer le ministère auprès des Français et des Anglais résidant en cette ville. Plus tard, Pierre Daillé lui succéda. Son nom est mentionné pour la première fois le 22 janvier 1683, à l'occasion d'une visite qu'il fit aux établissements des huguenots au Nouveau Palatinat, dans le comté d'Ulster, New-York, pour y organiser une Eglise. Le ministre hollandais de New-York, Selyns, écrit, en octobre 1683 : « Pierre Daillé, ancien professeur à Salmurs (Saumur?), est devenu mon collègue. C'est un homme plein de feu, de piété et de savoir. Banni pour sa religion, il soutient la cause du Christ avec un zèle ardent. » Daillé quitta New-York en 1696 pour se rendre à Boston comme pasteur de l'Eglise française, et il y mourut le 21 mai 1715, à l'âge de soixante-seize ans. Il mentionne dans son testament son frère, Paul Daillé-Vaugelade, à Amsfort (Hollande). Il avait été marié trois fois. Sa première femme, Ester Latonice, mourut le 14 décembre 1696. La seconde, Seyre Duyshensh (Deschamps?), mourut le 30 août 1712, et enfin, Martha, la troisième, lui survécut.

Pierre Peiret, 1688. — « Un homme de grand savoir, » selon Selyns, d'abord pasteur en France. De Londres, il se rendit à New-York, en 1687, pour y prendre la direction de l'Eglise fondée par les réfugiés. La

congrégation de Daillé, qui était unie à celle de l'Eglise hollandaise, se tint à part pendant quelque temps, mais, dans l'année 1692, les deux troupeaux se réunirent sous les mêmes pasteurs jusqu'au moment du départ de Daillé pour Boston. La femme de Peiret se nommait Marguerite de la Tour. On a découvert dernièrement la tombe de ce pasteur dévoué dans le cimetière de la Trinité, à New-York. Elle porte une double inscription en latin et en français, dont nous transcrivons la dernière :

Ci-gît le Révérend M. Pierre Peiret, ministre du saint Evangile, qui, chassé de France pour la religion, a prêché la Parole de Dieu dans l'Eglise française de cette ville pendant environ dix-sept ans, avec l'approbation générale, et qui, après avoir vescu comme il avoit presché, jusques à l'âge de 50 *ans, remit avec une profonde humilité son esprit entre les mains de Dieu le* 1er *septembre* 1704.

Jacques Laborie, 1704. — Il fut missionnaire pendant plusieurs années dans le Massachusetts, parmi les Indiens dont il avait appris le langage. Peu après la mort de Peiret, on l'appela à New-York, qu'il quitta en 1706, sans qu'on sache ce qu'il devint à partir de cette époque.

Louis Rou, 1710. — Il dit lui-même qu'il naquit en Hollande, et que « appelé à l'Eglise de la Nouvelle-York, il fut confirmé dans le saint ministère par l'imposition des mains, à Tertholen, le 31 août 1709. » (*La confession de Foy des Eglises réformées des Païs-Bas,* etc. A Leyde, 1759, p. 130.) Rou était studieux et éloquent, mais irritable, et impérieux ; ces défauts, ainsi que ses contestations avec Moulinars son collègue, furent cause que pendant son long ministère de quarante années, l'Eglise française déclina visiblement. Il mourut à l'âge de soixante-sept ans, le 25 décembre 1750.

Jean-Joseph Brumeau de Moulinars, 1718. — Incontestablement fils de Jean Brumaud, sieur de Moulinars, pasteur de Champagne-Mouton (Poitou), nommé à Châtellerault en 1683 « et qui se rendit en Hollande après la Révocation. » (Lièvre, *Hist. des Protestants du Poitou,* III, 280.) Jean-Joseph paraît en 1712 comme « proposant des Eglises réformées des Pays-Bas. » Il fut nommé collègue de Rou, à New-York, en 1718. Il semble avoir été tenu en grande estime par la congrégation ; mais, après des différends regrettables avec Rou, il se retira à la New-Rochelle en 1726. Il y vivait encore en 1735. Sa femme avait nom Judith-Marie. Moulinars est représenté par un historien de New-York comme un homme d'esprit pacifique, tranquille, et d'une vie pure.

Jean Carle, 1754. — L'Eglise française de New-York s'étant adressée au consistoire de l'Eglise wallonne à Amsterdam pour qu'elle lui recommandât un pasteur, Jean Carle, qui remplaçait temporairement

M. Courtonne, alors à Paris, fut désigné. Bien qu'ayant été reçu ministre à Bâle, selon les rites de l'Eglise de Genève et de la Suisse, il ne se soumit pas volontiers à de nouveaux examens et à une nouvelle consécration, selon les habitudes wallonnes. Il se rendit cependant à New-York, où il exerça avec zèle son ministère pendant dix ans. Un de ses contemporains dit : « M. Carle est natif de la France ; on rend les meilleurs témoignages à son caractère. Il est fort studieux, prêche un calvinisme modéré, et parle avec propriété, soit comme prononciation, soit comme geste. » L'Eglise française de New-York fit de grands efforts pour le retenir, mais il voulait qu'elle adoptât les formes de l'Eglise anglicane, et la congrégation n'était point alors disposée à s'y soumettre. Ce ne fut que quarante ans plus tard, en 1803, que, par des motifs d'urgence, l'Eglise consentit à ce changement et devint l'Eglise française protestante et épiscopale « du Saint-Esprit. »

De New-York, Jean Carle se rendit à Londres en 1764. Nous le retrouvons, en 1768, chapelain de l'hôpital français à Londres. (Agnew, *les Exilés protestants*, I, 81.) Je ne puis douter de l'identité de ce ministre avec le Dr Jean Carle, *ministre nîmois,* dont une mention honorable a été faite dans une communication intéressante au *Bulletin* (vol. XI, pages 403 et 404).

Ne puis-je espérer que les brèves notices données ci-dessus des prédécesseurs de Carle dans l'Eglise des réfugiés donneront lieu à quelques découvertes sur les antécédents de Daillé, Peiret et Laborie? Je m'estimerais heureux de les avoir provoquées.

LE PROTESTANTISME EN VALAIS

On écrit de Sion au *Journal de Genève,* à la date du 11 octobre 1876 :

L'érection du premier temple protestant construit en Valais depuis la Réformation a reporté la mémoire vers certains faits historiques, généralement peu connus ou oubliés. On montre encore, dans une ruelle de notre ville, les vestiges primitifs d'un local — aujourd'hui transformé en grange — où Farel prêchait à la foule assemblée (1530). On raconte également que le célèbre réformateur ayant voulu, un jour de fête, utiliser la chaire de la cathédrale épiscopale, en fut expulsé par un capitaine Nicolas de Kalbermatten, qui l'en arracha, l'épée à la main.

La mémoire populaire a conservé le souvenir de ces événements trois fois séculaires, mais c'est dans les écrits de l'époque, dans les

archives et les documents publics, qu'il faut puiser pour porter une appréciation exacte sur les actes relatifs à l'introduction du protestantisme dans notre canton. Ce qui est certain, c'est que, vers le commencement du XVIIe siècle, le culte évangélique possédait de très-nombreux adhérents à Saint-Maurice, à Martigny, à Sion, à Sierre, à Loëche-Ville, à Viége et à Ernen. On pratiquait publiquement la doctrine calviniste. La société lettrée et un grand nombre d'ecclésiastiques romains avaient abjuré. Les mémoires du chancelier d'Etat Kreig ne laissent aucun doute à cet égard, ainsi que les édits officiels, que citent les noms des prêtres et des magistrats.

Observation qui peut surprendre à l'heure présente : tandis que le Haut-Valais soutenait alors ouvertement la cause de la Réforme, — à laquelle se joignait, il faut le dire, une tendance marquée vers l'affranchissement de la domination politique des évêques, — la capitale et la plupart des localités du Bas-Valais, plus rapprochées du canton de Vaud, hésitaient à se prononcer entre les deux confessions. Les habitants des montagnes, seuls, restaient invariablement attachés à la foi catholique.

Les deux seuls historiens modernes du Valais — le chanoine Boccard et le père Furrer, capucin — reconnaissent parfaitement toutes ces choses.

« La situation était devenue intolérable; un vieux prélat, sans fermeté, les abus les plus criants dans les rangs du clergé, pour ne rien dire de pire, les religieux hués et molestés dans les rues, les statues des saints renversées, le pouvoir du chef de l'Eglise méconnu dans ses brefs et dans la personne de ses délégués, qu'on refusait de recevoir, un nombre toujours croissant d'étrangers au pays, fomentant des séditions et proclamant la déchéance de l'autorité du Saint-Siége, » tel était l'état d'anarchie complète dont il fallait sortir au risque de voir sombrer l'édifice national.

La diète, réunie à Sion, prit une résolution extrême : elle décida de réunir le peuple de toutes les parties du pays en assemblée générale, à Sion, « aux fins d'avoir à se prononcer définitivement entre les deux confessions. »

La réunion eut lieu (14 septembre 1604) sur la prairie de la *Planta*, où s'étaient décidées, cent vingt-huit ans auparavant, les destinées *politiques* de la patrie valaisanne dans une lutte victorieuse contre la domination de la maison de Savoie. Tous les moyens de pression avaient été mis en avant par chacun des deux partis pour amener leurs adhérents.

Une majorité de quelques centaines de voix se prononça en faveur

du maintien de la religion catholique. Des peines draconiennes furent ensuite décrétées contre les chefs calvinistes : l'exil ou la mort et la confiscation de leurs biens. Le soir de cette journée, des feux de joie brillèrent sur les montagnes, et des colonnes d'émigrés se dirigèrent vers les frontières, dans la direction du canton de Berne et du pays de Vaud.

C'est ainsi que les progrès du protestantisme furent arrêtés en Valais. La lutte continua sur le terrain politique jusqu'au renversement du pouvoir temporel des évêques. Depuis lors, les deux éléments en antagonisme se sont rapprochés. Il y a eu des concessions réciproques. La Constitution fixe à ces concessions des limites qui ne peuvent être dépassées.

Puissent, le rapprochement de deux époques différentes et les progrès réalisés dans la voie de la liberté religieuse dans notre canton, ne plus subir d'exception en Suisse, et les mêmes garanties être accordées désormais à toutes les convictions sincères !

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 11 AVRIL 1876.

M. Ch. Read préside la séance en l'absence de M. F. de Schickler, retenu par une indisposition.

Fixation de l'ordre des lectures qui seront faites en séance annuelle.

M. Henri Bordier relève quelques fautes commises dans les extraits des *Procès d'hérésie sous François Ier*. Elles seront l'objet d'un errata.

Correspondance. — M. Alexandre De Lessert, du Havre, et M. Georges de Monbrison, de Paris, offrent, l'un de curieuses brochures du XVIe siècle, et l'autre une intéressante collection de portraits de personnages illustres de la Réforme, notamment un fort beau portrait de Jeanne d'Albret.

M. le pasteur Vielle, de Saint-Hippolyte (Gard), envoie quelques extraits d'un inventaire général des titres et papiers conservés dans les archives de l'intendance du Languedoc.

M. Alph. Lagarde, de Tonneins, transmet les statuts de la Société protestante de secours mutuels de cette ville, et applaudit à la formation

aussi complète que possible d'une collection des annales de la charité dans notre Eglise.

M. le pasteur Abelous, d'Aix en Provence, demande la date de la formation de cette Eglise. Les *Lettres françaises* de Calvin fournissent une réponse à cette question.

M. le pasteur Gaberel, en ce moment à Rome, donne d'intéressants détails sur le mouvement des esprits et le progrès des études historiques concernant la Réforme en Italie.

M. Paul Marchegay signale quelques erreurs et omissions dans les mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, récemment publiés.

Bibliothèque. — M. W. Martin fait un rapport sur les manuscrits légués à la Société par M. Ath. Coquerel fils. Ils se décomposent ainsi: 1° Papiers qui ont servi à M. Charles Coquerel pour son *Histoire des Eglises du Désert;* 2° notes recueillies par le même pour son Histoire des protestants de France qui existe en manuscrit; 3° fragments de la correspondance du ministre Paul Ferri, acquise par M. Ath. Coquerel fils.

Les papiers Paul Rabaut forment le fonds principal de cette collection. L'ordre naturel à suivre dans le classement de ces papiers est celui indiqué par M. Ch. Coquerel lui-même dans la liste sommaire qu'il a donnée à la fin du tome I de son ouvrage.

Par les soins du rapporteur, les pièces de chaque liasse ont été classées selon l'ordre chronologique, puis timbrées et numérotées. Enfin on a dressé une liste générale qui sera placée en tête de chaque volume. Selon le vœu du Comité, trois de ces volumes sont déjà à la reliure.

Diplôme. — Le titre de membre de la Société, avec diplôme, est quelquefois demandé. Ne pourrait-on en faire l'objet d'un règlement qui créerait des ressources nouvelles à la Société?

M. Franklin présente un projet en quelques articles, qui donne lieu à une première délibération et qui demeure à l'étude, sous forme d'addition prévue aux statuts.

CHRONIQUE

FÊTE DE LA RÉFORMATION

La fête de la Réformation a été célébrée dans les divers temples de Paris, et a inspiré d'éloquents discours en rapport avec la gravité des circonstances. Nous voudrions pouvoir reproduire les belles considérations de M. le pasteur Bersier sur l'unité de l'Eglise, et les pathétiques

appels de M. le pasteur Dhombres aux grands souvenirs de la Réforme française. La crise douloureuse que traverse l'Eglise réformée semblait communiquer aux orateurs du jour un accent plus ému, plus pénétrant. *Jérusalem, si jamais je t'oublie!...* C'est quand la patrie spirituelle est en péril qu'on se prend à l'aimer davantage. L'héroïque fidélité des pères, leur vivante union dans les jours d'épreuve, ne contiennent-elles pas une leçon pour les enfants?

Autant que nous pouvons en juger par les premières nouvelles des départements, c'est dans ce même esprit d'humiliation et de ferveur qu'a été célébré partout l'anniversaire du 5 novembre. Preuve en soient les lignes suivantes que nous recevons au moment de mettre sous presse:

« Dimanche dernier, nous écrit M. le pasteur Benoît de Montmeyran, m'inspirant de ces paroles : *Sauve-nous ! Seigneur, car nous périssons !* j'ai essayé de montrer qu'à toutes les époques de crise qu'elle a traversées, sous les Valois comme à la Révocation, pendant la période du Désert comme dans les temps d'indifférence et de mort spirituelle qui signalèrent la fin du siècle dernier, l'Eglise réformée n'a jamais été abandonnée de son divin chef. Qu'il se souvienne encore aujourd'hui, et qu'il ait pitié de sa chère Sion ! »

La lettre suivante, qui nous arrive de Saint-Pétersbourg, mérite, à un autre titre, de trouver place dans le *Bulletin :*

« Hier nous avons célébré la Fête de la Réformation. J'avais annoncé à mes paroissiens que la collecte faite à l'issue du service divin, serait distraite de sa destination ordinaire et consacrée à la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

« Bien que notre petite congrégation ne puisse pas être considérée tout à fait comme une Eglise du Refuge, et que la majorité de ses membres ne soit française que de langue, la collecte (50 roubles) a dépassé mon attente, et j'ai été tout heureux de pouvoir ainsi constater d'une manière palpable que l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévoués est hautement appréciée et trouvera toujours de l'appui parmi nous. »

Si quelque chose peut ajouter du prix à ce témoignage de fraternelle sympathie accordé de si loin à l'œuvre historique que nous poursuivons depuis un quart de siècle, c'est le nom du signataire de la lettre qu'on vient de lire, M. E. Crottet, pasteur de la congrégation réformée française de Saint-Pétersbourg, et fils du docte pasteur qui a si bien mérité de notre Eglise par sa *Petite Chronique protestante du XVIe siècle.*

—

P.-S. — Nous avons à cœur de réparer ici un oubli, qui n'est pas de l'ingratitude, en ajoutant Lille sur la liste des Eglises qui ont collecté au profit de notre œuvre en 1875, ce qui porte à 53 le chiffre des Eglises donatrices inscrites sur le *Bulletin.*

4511. — Paris. Typ. de Ch. Noblet, 13, rue Cujas. — 1876.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENS VOLUMES

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année,	1852	20 fr. le vol.	11e année,	1862	20 fr. le vol.
2e —	1853		12e —	1863	
3e —	1854		13e —	1864	
4e —	1855		14e —	1865	
5e —	1856		15e —	1866	
6e —	1857		16e —	1867	
7e —	1858		17e —	1868	
8e —	1859		18e —	1869	
			19e-20e —	1870-71	
			21e —	1872	
			22e —	1873	
9e année,	1860	30 fr. le vol.	23e —	1874	
10e —	1861		24e —	1875	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.
Une livraison de la 7e année : 3 francs.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1875) : 240 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ (1852-1872). 1 vol. in-18. Envoi gratuit.